EDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

GENERALSEKRETARIAT: ZÄHRINGERSTRASSE 25, POSTFACH 5975, 3001 BERN
TEL. 031-309 51 11 FAX 031-309 51 50 HTTP://EDKWWW.UNIBE.CH/

Déclaration de la CDIP relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'éducation

du 8 juin 2000

Depuis l'adoption en 1986 par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) des *Idées directrices et objectifs* concernant *l'informatique à l'école obligatoire*, les cantons et les communes ont fourni de grands efforts visant à l'intégration des TIC dans l'enseignement, ceci notamment par l'équipement des salles de classe, par la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants, par le conseil et l'encadrement ou par la création de services spécialisés et de centres de compétence. Ainsi, les cantons ont agi en accord avec les différentes déclarations et recommandations des organisations internationales. La collaboration avec la Confédération porte ses fruits dans ce domaine au travers de la gestion commune du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) depuis 1989.

Un pas supplémentaire dans cette collaboration a lieu actuellement avec la décision de *mettre sur pied et d'exploiter un serveur suisse de l'éducation*. L'objectif de ce dernier sera de mettre en réseau l'offre et les compétences dans le domaine des TIC et de jouer le rôle de plaque tournante d'information. Les élèves, les étudiantes et étudiants, les parents, les enseignantes et enseignants, ainsi que les fournisseurs publics et privés obtiendront ainsi un accès aisé à l'ensemble de l'information et de la communication dans le domaine éducatif. De plus, dans le cadre du serveur suisse de l'éducation, des mandats seront attribués dans le but de créer des programmes informatiques adaptés du point de vue pédagogique et didactique et des aides seront offertes pour une orientation dans la masse d'informations disponible.

La CDIP mettra à l'avenir l'accent sur une coordination et un soutien dans les axes prioritaires suivants du domaine des TIC:

- Introduction des TIC dans les plans d'études et coordination entre les degrés scolaires
- Formation initiale et continue des enseignantes et enseignants
- Développement de programmes informatiques (pour l'enseignement et l'apprentissage)
- Engagement en faveur de bonnes conditions cadres (contrats cadres avec des producteurs de programmes informatiques et de télévision éducative, accès avantageux à Internet pour les écoles)
- Soutien et collaboration aux projets (p. ex. dans le domaine des hautes écoles, le projet "Campus virtuel Suisse")

Les cantons sont conscients de devoir continuer à investir des moyens importants dans ces domaines (p. ex. pour le développement multimédia).

Dans la mise en œuvre de ces axes prioritaires, l'aspect *qualitatif* doit aussi et avant tout être pris en considération. Les TIC font partie intégrante de la société actuelle (formation/travail/loisirs). Le maniement de l'information représente un défi pédagogique particulier qu'il convient d'aborder à plusieurs niveaux, notamment méthodologiques, didactiques ainsi que éthiques. En plus de l'approche critique, ces points sont à traiter de manière créative.